



Patrimoine, une histoire européenne

publié le 06/02/2007 - mis à jour le 24/03/2007

Descriptif :

A l'occasion du cinquantième anniversaire du traité de Rome, un nouveau label est attribuée : celui du patrimoine européen

Sommaire :

- Le patrimoine (...) est notre plus bel atout pour animer et faire vivre la conscience, l'identité et les valeurs européennes"
- Un [label](#), [🔗](#) témoin et jalon d'un héritage partagé

● Le patrimoine (...) est notre plus bel atout pour animer et faire vivre la conscience, l'identité et les valeurs européennes"

: c'est en ces termes que le ministre de la Culture, Renaud Donnedieu de Vabres, a ouvert la quinzième édition des Entretiens du patrimoine qui ont eu lieu à Paris, du 19 au 21 mars 2007, à la veille des célébrations du [50e anniversaire du traité de Rome](#) [🔗](#).

Alliant passé et création, unité et diversité, condensé d'histoire et projection dans l'avenir, dans le tourbillon de la mondialisation, le patrimoine demeure pour l'Europe en train de se faire et pour ses citoyens un point d'ancrage, un réseau de mémoire, un bien commun. Encore faut-il le faire vivre pour qu'à travers cet héritage se tissent de nouvelles solidarités à l'échelle du continent.

A cet égard, une [enquête](#) [🔗](#) réalisée en 2007 dans cinq pays (Allemagne, Hongrie, Italie, Finlande, France) montre que le sentiment d'appartenance à l'Europe repose avant tout sur une histoire commune. Selon cette étude, l'Europe culturelle est ressentie comme une réalité par une bonne part des citoyens de l'Union qui considèrent qu'elle permet au patrimoine de leur pays de bénéficier de davantage de protection et de chance de rayonnement.

● Un [label](#), [🔗](#) témoin et jalon d'un héritage partagé

C'est pourquoi la France, avec d'autres Etats membres, s'efforce de mettre en valeur les éléments qui ont contribué et contribuent toujours à forger une communauté de pensée européenne. Illustration concrète de ces efforts : la création, sous l'égide de la Commission européenne, du label "Patrimoine européen". Elle a été décidée à la suite des Rencontres pour l'Europe de la Culture qui se sont déroulées en mai 2005 à Paris, et a été formalisée par un accord des Vingt-Sept à Berlin, en février dernier. Cette marque a été conçue pour distinguer les hauts lieux emblématiques de l'histoire européenne : sites ou monuments, immeubles, territoires et même objets.

Les opérateurs ou propriétaires de ces lieux s'engagent à accueillir leurs visiteurs dans les meilleures conditions, en particulier en matière d'animation multilingue. L'abbaye de Cluny, dont le rayonnement s'est étendu pendant plusieurs siècles à tout le continent, a été le premier site labellisé, le 19 mars. Ce sera prochainement au tour de la place du Capitole à Rome et de l'Acropole à Athènes. Le label sera attribué à d'autres sites français, notamment la maison de Robert Schuman à Scy Chazelles et, à Avignon, la Cour du Palais des papes.

Le secrétariat du label est assuré cette année par la France, l'Espagne prenant le relais en 2008. Un comité du patrimoine européen, composé des ministres de la Culture ou de leurs représentants, se réunira une fois par an - cette année en septembre - pour arrêter une nouvelle liste de sites sur laquelle un comité d'experts sera consulté.



cinquantenaire du traité de Rome



label patrimoine européen



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.